Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260630-2026_42_02-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Élodie BONENFANT THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Alain PRIGENT :

Excusés : Ismehen KHELIF (procuration à Franck HARDY), Yvon DANTEC (procuration à Charlotte LE GUIRRIEC), et Antoine FOURNEL (procuration à Nathalie PERRIN).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 24 - votants : 27.

2026 - 42 -JUIN - 02 - PERSONNEL COMMUNAL
POSTE ADJOINT ANIMATION - AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire présente le rapport qui suit :

Au sein du Pôle Éducation, un agent sur un poste d'ATSEM a fait valoir son droit à la retraite progressive. Afin d'assurer la continuité de la qualité du service rendu auprès des jeunes enfants, des modifications d'emploi du temps ont été mises en place.

En ce sens un agent titulaire sur le grade d'adjoint d'animation verra son temps d'emploi augmenter à compter du 1er septembre 2026, comme suit :

SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE		
GRADE	**TEMPS**	**GRADE**	**TEMPS D'EMPLOI**	**DATE EFFET**
Adjoint Animation	31/35ème	Adjoint Animation	32/35ème	01/09/2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260630-2026_42_02-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la transformation du temps d'emploi sur le poste comme ci-dessus énoncé,

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires aux rémunérations et charges sociales se rapportant aux présentes décisions sont inscrits au budget communal aux chapitre et articles prévus à cet effet

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Alain PRIGENT

Le Maire,

Laurent LISEMBART